

Concours annuel du Fonds Despins-Breton

Pour les innovations pédagogiques favorisant le continuum
éducatif entre les cégeps et l'Université de Montréal



Guide de présentation des projets

Concours 2026

Université 
de Montréal
et du monde.

Table des matières

Le Fonds Despins-Breton 3

Sa mission 3

Les objectifs du Fonds 3

Le concours annuel du Fonds Despins-Breton 4

Conditions d'admissibilité 5

Critères d'évaluation 5

Soumission des projets..... 6

Dates importantes à retenir 6

Pour toutes informations concernant ce concours, veuillez communiquer avec :

Julie Mantovani, conseillère principale aux études

Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études

Courriel : julie.mantovani@umontreal.ca

Le Fonds Despins-Breton

Sa mission

[Les établissement collégiaux et l'UdeM, des partenaires](#)

La mission du Fonds Despins-Breton est intimement liée aux champs d'intérêt du couple qui l'a constitué : Andrée Despins a mené une carrière d'enseignante au cégep et Guy Breton a été professeur, puis recteur de l'Université de Montréal de 2010 à 2020. Inspiré par sa femme, Guy Breton a ouvert un dialogue avec le milieu collégial dès son entrée en poste, permettant la mise en place de plusieurs projets d'arrimage et de collaboration. Le collège est la porte d'entrée des études universitaires et le premier ordre de l'enseignement supérieur au Québec. Il est donc un maillon crucial de l'accessibilité aux études universitaires pour les étudiants et étudiantes de tous les horizons.

Au cours de son mandat, le recteur Breton a accordé la priorité aux changements menant à une université plus responsable envers la société, inclusive, diversifiée et encline au dialogue avec la collectivité. Le Fonds Despins-Breton permettra de faciliter la transition d'un ordre d'enseignement à l'autre et, par le fait même, d'encourager la persévérance dans les études universitaires.

Les objectifs du Fonds

1. Soutenir la mise en place de projets favorisant le continuum éducatif entre le milieu collégial et l'Université de Montréal.
2. Stimuler l'innovation en pédagogie.
3. Sensibiliser les étudiantes et étudiants de tous horizons des cégeps et collèges aux études universitaires.

Le concours annuel du Fonds Despins-Breton

Le concours annuel du Fonds Despins-Breton vise à sélectionner des innovations pédagogiques favorisant le continuum éducatif entre les ordres collégial et universitaire. Les projets doivent être proposés par des équipes constituées d'au moins une personne d'un cégep ou d'un collège privé du Québec et d'une personne de l'Université de Montréal. La sélection des projets revient à un comité formé de représentants et représentantes des deux ordres d'enseignement. Cette année, le Fonds consacre 10 000 \$ à la réalisation de projets novateurs touchant à l'une ou plusieurs des retombées attendues ci-dessous.

Pour la population étudiante

- Amélioration de la qualité de la formation, aussi bien dans les cégeps et collèges qu'à l'Université de Montréal.
- Meilleure préparation aux études universitaires.
- Connaissance accrue des enjeux liés aux différents programmes universitaires pour éclairer les choix des candidats et candidates.
- Accessibilité plus grande aux études universitaires.
- Facilitation de la transition entre le cégep ou le collège et l'Université.
- Réduction de l'abandon des études universitaires.

Pour le milieu de l'enseignement

- Création de programmes distinctifs permettant aux établissements d'enseignement de se démarquer dans le paysage québécois.
- Consolidation du dialogue et de l'entraide entre les milieux collégial et universitaire.

Pour la société

- Formation de diplômés et diplômées aux compétences plus solides.
- Amélioration de l'accessibilité à l'éducation supérieure.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, la proposition doit respecter les conditions suivantes :

- Être soumise par des équipes constituées d'au moins une personne d'un cégep ou d'un collège privé du Québec et une personne de l'Université de Montréal.
- Désigner un établissement gestionnaire du projet. L'équipe soumettant le projet peut s'adjoindre des organismes ou établissements d'enseignement, mais ces partenaires ne peuvent agir à titre de gestionnaires du projet.
- Avoir l'appui de la direction de chaque établissement d'enseignement partenaire au projet.
- Présenter une formule d'allocation des ressources n'exigeant pas une contribution financière supérieure à 10 000 \$ de la part du Fonds Despins-Breton. D'autres sources de financement peuvent compléter la contribution du Fonds Despins-Breton.
- Être mise en œuvre entre le trimestre d'automne 2026 et la fin du trimestre d'hiver 2027 et se terminer au trimestre d'hiver 2028, soit une période maximale de 18 mois.

Critères d'évaluation

Toute proposition de projet répondant aux exigences d'admissibilité décrites dans la section précédente sera soumise à l'évaluation d'un jury composé de représentants et représentantes des deux ordres d'enseignement et évaluée en fonction des critères ci-dessous.

Pertinence

- Les besoins, la problématique et les aspects novateurs du projet sont clairement définis.
- Le projet concourt à l'atteinte de la mission du Fonds Despins-Breton, qui est de soutenir les innovations pédagogiques favorisant le continuum éducatif entre les ordres collégial et universitaire.
- Le projet contribue à sensibiliser les étudiants et les étudiantes de tous horizons des cégeps et collèges aux études universitaires.

Qualité du projet

- La proposition se fonde sur des connaissances et compétences pédagogiques maîtrisées par les membres de l'équipe du projet.
- Les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe du projet ainsi que la méthodologie relative à la gestion du projet sont clairement définis.
- Dans le cas où le projet intègre des collaborations externes, la contribution de ces partenaires fait l'objet d'une description claire.

- Les livrables sont vérifiables et le calendrier de réalisation démontre la qualité de la planification du projet.

Retombées du projet

- La proposition fait état des retombées du projet pour la population étudiante, pour le milieu de l'enseignement et pour la société.
- La proposition prévoit un plan de diffusion des résultats dans le réseau de l'enseignement supérieur du Québec.

Une analyse de chaque dossier est effectuée par chacun et chacune des membres du comité de sélection concernés, conformément aux critères d'évaluation. Le comité procède ensuite à une mise en commun des évaluations individuelles et formule une recommandation sur le projet à retenir. Cette évaluation est sans appel.

Soumission des projets

Pour soumettre un projet, les équipes doivent compléter le formulaire de candidature disponible sur le site du concours : <https://cpu.umontreal.ca/vraee/fonds-despins-breton/>

Le formulaire dûment rempli doit être envoyé à l'adresse fondsdespinsbreton@umontreal.ca, au plus tard le **lundi 13 avril 2026 à minuit**.

Dates importantes à retenir

Étapes	Dates	Actions ou contenus
1.	13 avril 2026	▪ Échéance pour la remise des projets ▪ Les formulaires de soumission des projets transmis en suivant les indications sur la page du concours (lien)
2.	Première moitié de mai 2026	▪ Annonce du projet retenu à l'équipe lauréate ▪ Envoi des lettres de refus ▪ Annonce publique du projet retenu
3.	À mi-projet	▪ Rapport d'étape par l'équipe sur l'avancement du projet
4.	À la fin du projet	▪ Diffusion des résultats, remise des livrables, remise du rapport final